

**Commune de PIGNANS**  
**VAR**  
**Arrondissement de Brignoles**

**Extrait du Registre  
des Arrêtés du Maire**

**ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION A UN ADJOINT**  
**Arrêté N°705 / 2022**

**M. SANTONI Jean- 2ème adjoint au Maire**  
**Délégation donnée : Urbanisme- Agriculture-développement économique**

Le Maire de la Commune de PIGNANS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18,  
VU le Procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 04/07/2020 constatant l'élection de M. SANTONI Jean en qualité de 2ème Adjoint au Maire,  
VU la délibération n° 30/2020 fixant le nombre d'adjoints au Maire en date du 04/07/2020,  
Vu l'arrêté n° 193/2020 du 13/07/2020 portant délégation de fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de modifier les délégations octroyées aux adjoints par l'arrêté 193/2020 du 13/07/2020 en raison de la modification de la composition du conseil municipal,

CONSIDERANT qu'il convient de donner délégation à M. SANTONI Jean, 2ème Adjoint au Maire,

**ARRETE**

**Article 1 :**

En application de l'article L2122-18 du CGCT, M. SANTONI Jean, 2ème Adjoint au Maire est délégué pour intervenir, suivre et assurer une bonne gestion dans les domaines suivants :

- Urbanisme, patrimoine et les établissements recevant du public (ERP)
- Logement
- Aménagement du territoire et réseaux
- Agriculture et espaces naturels
- Politique économique de la ville

**Article 2 :** Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire, une délégation générale de fonction avec signature est donnée à la Première Adjointe, Madame SCOTTO Fabienne, et en son absence aux adjoints dans l'ordre des nominations.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du Maire et copie en sera adressée à M. le Préfet du Var ainsi qu'à M./Mme le trésorier/receveur.

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services assure la bonne exécution dudit arrêté.

Fait à PIGNANS le 28/11/2022

**BRUN Fernand**  
**Maire de PIGNANS**

